

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE AU SEIN DU GMP 26 AVRIL 2013, SECRETARIAT PERMANENT ITIE/BASTOS.

Le mercredi 26 avril 2023 à 14h23, s'est tenu au Secrétariat Permanent de l'ITIE a Bastos, une séance de travail regroupant les membres du Collège OSC siégeant au Comité ITIE-Cameroun. Elle est une initiative collective du Collège à la suite de la mission de pré validation du Secrétariat International ITIE, au Cameroun, du 17 au 19 avril 2023.

Etaient présents :

Mr. JEAN MBALLA MBALLA ;	CRADEC
Mr. DONGMO BERNARD ;	PWYP
Me Henri .NJOH MANGA BELL	TI
Dr. ESAMBE LIVINUS NJUME	AGRN-CEO
Mr. KOUNG ANDRE	CEPCA
Mr. SHULIKA BINLA SYLVANUS	SNJP
Dr. MALIKI ABDOUL WAHABI	ACIC
Mme NANFAA BRENDA	CRADEC/Stagiaire

Empêché : Mr. Blasius NGOME UJC

Quatre (04) points figuraient à l'ordre du jour :

- 1. Introduction et Echanges sur les objectifs et l'agenda ;**
- 2. Revue des mesures correctives pour identifier les points d'attention de l'engagement de la société civile ;**
- 3. Elaboration d'un plan de travail OSC sur les 5 prochains mois ou année 2023 ;**
- 4. Engagement des OSC en lien avec les autres parties.**

1. Introduction des travaux et Echanges sur les objectifs et l'agenda ;

Le CRADEC (Modérateur) ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres OSC du comité. Il rappelle le contexte et la nécessité d'échanger sur les différents points qui ont été abordés lors la mission de pré validation du Secrétariat International lors de la dernière mission au Cameroun et donne ensuite la parole aux uns et aux autres de se prononcer.

Après un tour de table d'échanges, il ressort que cette réunion est la bienvenue. Après la dernière la double session du Comité les 4 et 5 avril durant laquelle le Comité à valider le Plan de Travail 2023-2025 avec recommandation au Secrétariat Permanent de décliner celui-ci en Plan de Travail Annuel 2023 et la mission de pré validation, il est temps pour le collège des OSC de réaffirmer son engagement pour une prise en charge des différents points soulevés dans la perspective de la validation qui démarre le 1^{er} octobre 2023.

La tenue de la rencontre est dans le but d'anticiper sur le plan de travail 2023 afin qu'il reflète au mieux les points prioritaires du GMP en prenant en compte les points d'attention sur l'engagement du GMP, la transparence et les résultats de l'ITIE, prendre des mesures correctives afin de se conformer à la Norme, tout en s'assurant que les autres membres du GMP jouent leur partition en vue d'une 3^{ème} validation réussie.

2. Revue des mesures correctives pour identifier les points d'attention de l'engagement de la société civile et points d'ancrage avec les autres collègues.

Sur la base des 15 mesures de la 2^{nde} validation et d'autres points émergents de la mission de pré validation, le collège OSC a passé en revue les points d'attention sur l'engagement de la société civile. En plus des axes relatifs sur la transparence et l'impact de l'ITIE, une vingtaine de points d'attention sur l'engagement de la société civile ont été formulés par le rapport de la dernière validation.

Nous pouvons citer entre autre, à titre illustratif :

Exigence 1.3 l'engagement de la société civile dans tous les aspects du processus :

- Les représentants de la société civile ont-ils la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.
- Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?

Exigence 2.3 Protocole de la société civile :

- Les représentants des OSC au sein du GMP rendent –ils des comptes sur leurs missions aux membres du collège élargi des OSC ?

Exigence 1.4 Gouvernance du GMP :

- Le collège de la SC est –il indépendant dans la nomination et le renouvellement de ses représentants au sein du GMP ?

- Les représentants de la SC sont-ils indépendants de participer à l'ITIE en tant que membres du Groupe multipartite vis-à-vis du gouvernement et/ou des entreprises, tant sur le plan opérationnel qu'au niveau politique ?

Exigence 1.5 Plan de travail annuel axé sur les priorités nationales :

- Le Collège de la SC participe-t-il de manière à l'élaborations du plan de travail annuel ?
- Les membres du collège élargi de la SC reçoivent-ils de manière systématique le Plan de travail annuel du GMP ?

Exigence 7.1 Débat Public :

- Les constatations de l'ITIE et les données ITIE sont-elles disponibles, accessibles et compréhensibles pour toutes les parties prenantes de l'ITIE au Cameroun ?
- Examen des obstacles et les difficultés d'accès des parties prenantes aux données ITIE particulièrement des différents genres et sous-groupes de citoyens.

Exigence 7.4 examen annuel du suivi des recommandations ITIE :

- Y a -t-il eu des un examen annuel en vue de documenter les résultats et l'impact du processus ITIE dans le pays ?
- Y a -t-il eu une évaluation des impacts cumulatifs de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun³.

3. Elaboration du plan de travail OSC ;

La lecture de quelques points d'attention ainsi faites, l'occasion est alors donnée aux membres de se prononcer sur leur méthodologie pour une appréciation des mesures prises ou à prendre afin de répondre aux attentes de la validation prévue pour le 1^{er} octobre 2023.

- Le collège des OSC adopte une feuille de route à court et à moyen termes comprenant les points ci-après : (i) Informer avec diligence le Président du Comité des conclusions de la réunion pour suite à donner ; (ii) examiner d'ici le 4 mai 2023, la vingtaine de points d'attention en rapport avec l'engagement de la société civile ; (iii) engager le Comité à la préparation et l'animation d'un débat public sur un point national prioritaire dans la perspective de la validation et (iv) rendre compte du collège OSC élargi sur les Plans de Travail triennal et annuel ; (v) envisager la conception et le développement d'un site web pour la plateforme des OSC élargie et (vi) la désignation d'un porte-parole des OSC au sein du Comité.

5. Engagement des OSC en lien avec les autres parties.

Le collège OSC a collectivement exprimé son engagement pour le succès de la validation, tout en soulignant son attachement à la complémentarité avec les autres collèges du GMP. Le

collège des OSC constate, pour le déplorer qu'après la double session du Comité du mois d'avril et la mission du SI, que le Secrétariat permanent a ventilé en direction des membres du comité un calendrier portant sur les travaux de la conciliation 2021, alors que le Comité attend plutôt un Plan de Travail Annuel 2023. A cet égard, le collège recommande au Président du comité, une double session du Comité au mois de mai (1^{er} quinzaine) avec entre autres points à l'ordre du jour, l'examen pour validation du PTA 2023 (Exigence 1.5) et la régularisation du personnel du Secrétariat Permanent (Gouvernance du GMP 1.4).

L'ensemble des membres se sont félicités de la tenue de la rencontre en l'inscrivant comme une bonne pratique. La séance a pris fin à 17h04 et le rendez-vous a été pris pour le jeudi 04 mai 2023, à 14h00.

Fait à le 27 avril 2023

**La Rapporteuse de séance
NANFAA Brenda (Stagiaire au CRADEC)**